

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 06/03/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Présents à l'ouverture de la séance : 07

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme BESNARD

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Étaient excusés :

Mme KHAN

Mme HERCEG-GALESNE

M. GAISLIN a donné pouvoir à M. ROUAULT

Mme SUBILEAU

M. TATIN

Étaient absents :

M. LUCET (démissionnaire – remplacement en cours)

Secrétaire de séance :

Mme BESNARD Jeannine.



Del 2025-02-04 – 19 mars 2025

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le
ID : 035-263502072-20250319-2025_02_04_CCAS-DE

Le Rapporteur,

☛ Rappelle au conseil d'administration que l'instruction comptable M57 prévoit que l'affectation des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif.

Le CCAS est donc invité, au titre de l'exercice 2024, à procéder à la reprise de ses résultats.

Après examen de la balance, il ressortait au 31 décembre 2024 :

- ❖ En section de fonctionnement, un excédent de : 23 891.07 €
- ❖ En section d'investissement, un excédent de : 7 141.00 €

Il est proposé d'imputer ces crédits au Budget primitif 2025, de la façon suivante :

- ❖ Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 23 891.07 €
- ❖ Article 001 « Résultat d'investissement reporté » : 7 141.00 €

*Vu le code général des collectivités territoriales relatif au vote du Budget primitif ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS*

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DECIDE d'imputer ces crédits au Budget Primitif 2025 de la façon suivante :

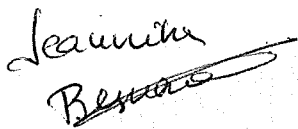
- ❖ Article 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 23 891.07 €
- ❖ Article 001 « Résultat d'investissement reporté » : 7 141.00 €

VOTE : Unanimité

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Jeannine BESNARD



Le Président du C.C.A.S,
Par délégation,
La vice-présidente
Karine BOISNARD

